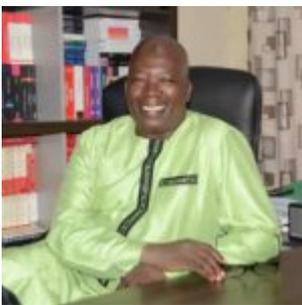


Parti politique et droit de manifester, «une arme citoyenne que le constituant met à sa disposition» [Par Maître Mohamed Traoré]

écrit par GuineePolitique© | 13 juillet 2021



Opinion

Au lendemain des élections nationales de 2020, un groupe de partis politiques se disant de l'opposition constructive a exprimé son intention de faire désormais la politique "autrement" par opposition à d'autres qu'ils considèrent, à mots couverts, comme des fauteurs de troubles. Parmi eux, il y en a qui ont affirmé qu'ils ne sont pas des opposants qui jettent des cailloux ou brûlent des pneus. Ces propos leur ont valu beaucoup d'ovations de la part du pouvoir et de ses partisans." S'opposer autrement" signifiait dans leur entendement, privilégier le dialogue, critiquer tout en faisant des propositions concrètes. Ils ont qualifié cette approche d'opposition constructive.

Ce sont les mêmes partis politiques qui fustigent les manifestations politiques. Ils mettent dos à dos le pouvoir et l'opposition dite radicale et certains d'entre eux soutiennent même parfois que ceux qui appellent à manifester sont les seuls responsables des morts, blessés et casses liées aux manifestations. En faisant un bilan à mi-parcours de l'action de cette opposition "constructive", on peut bien se demander qu'est-ce qu'elle a pu obtenir du pouvoir par les biais de sa stratégie consistant à "s'opposer autrement". En tout cas, la dérive hégémonique du pouvoir dans l'espace politique reste toujours marquée, les libertés individuelles sont de plus en plus bafouées.

Quant au chef de file de l'opposition, un des concepteurs de cette "manière différente de faire la politique", il est totalement mis à l'écart depuis qu'il a eu "l'outrecuidance" de critiquer le président de la République. Certains disent que l'opposition dite radicale devrait changer de stratégie en ne fondant pas son action sur les manifestations sur la voie et les espaces publics.

Mais avec l'ostracisme dont le chef de file de l'opposition est l'objet, on constate que même en usant d'une stratégie "apaisée" ou en utilisant une méthode "douce" à la limite de la langue de bois, l'opposition "dialoguiste" n'obtient rien puisque le pouvoir ne lâche rien, ne cède rien.

Cette opposition s'était empressée de se réjouir à l'annonce de la mise en place d'un cadre de dialogue politique et social et la nomination du secrétaire permanent dudit cadre. Mais des semaines après, on peut se demander si elle est aussi enthousiaste qu'elle l'était au départ.

En définitive, quand cette opposition appelle à un changement de stratégie et condamne les manifestations, l'on est en droit de se demander si elle est vraiment de bonne foi puisque sa propre stratégie tarde à produire des résultats. Encourage-t-

elle l'immobilisme ? L'expérience montre d'ailleurs que très souvent, la plupart des partis politiques qui ont la dent dure envers les manifestations sont ceux qui ne peuvent pas mobiliser et dont les activités se limitent à la présence de leurs dirigeants dans les médias.

Sinon, aucun parti politique ne peut se priver de cette arme citoyenne que le constituant met à sa disposition. C'est pour cette raison que la constitution de 2020 a encore repris le droit de manifester.

Au lieu de critiquer les manifestations, il serait plus utile d'amener l'État à repenser plutôt sa gestion des manifestations à moins qu'on ne veuille faire le jeu du pouvoir en contribuant à la restriction et, bien plus grave, à la suppression de fait du droit de manifester.

Ce texte a été publié pour la première fois sur le [compte Facebook de l'auteur](#).

Maître Mohamed Traore est avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Guinée

Le titre de l'article est un choix de notre rédaction

Guinée : les droits de

L'homme à la croisée des chemins

écrit par GuineePolitique© | 13 juillet 2021



Par **Carine Kaneza Nantulya** – * directrice du plaidoyer au sein de la division Afrique de Human Rights Watch.

TÉMOIGNAGE. Depuis le mois d'octobre, le pays est le théâtre de manifestations violemment réprimées. Qu'en est-il sur le terrain ? Éléments de réponse.

« En tuant mon fils, ils m'ont aussi tuée. J'aurais préféré qu'ils le laissent vivre, et me tuent, moi... Dieu nous appelle à pardonner, mais je ne peux pas pardonner à ces gens-là. » Les yeux secs, un bébé sur les genoux, menue et tout en noir, Adama Awa Diallo parle lentement. Elle raconte les derniers moments de son fils, Alpha Souleymane Diallo, qui, selon un témoin oculaire, a été tué par balle le 14 novembre 2019 par un membre des forces de sécurité guinéennes.

La répression des manifestations

Diallo s'ajoute à la vingtaine de Guinéens récemment tués lors des [manifestations](#) contre un référendum constitutionnel, une réforme fortement contestée par une opposition qui craint qu'elle ne soit un moyen pour le président [Alpha Condé](#) de briguer un troisième mandat. Diallo et ses amis chantaient des slogans contre une nouvelle Constitution quand, à la vue d'un pick-up noir appartenant à la police, ils se sont enfuis et

engouffrés dans une cour. Un policier en uniforme les aurait suivis et aurait tiré, laissant Alpha mortellement blessé. Le lendemain, le gouvernement a affirmé que Diallo avait été [« touché au niveau de la poitrine au quartier Concasseur par un projectile »](#).

Depuis [le 14 octobre](#), des manifestations contre une nouvelle Constitution sont organisées à travers tout le pays. Les forces de sécurité les ont violemment réprimées et [ont emprisonné des activistes](#). Des manifestants s'en sont pour leur part pris aux forces de sécurité avec des pierres et d'autres projectiles, tuant un gendarme et en blessant des dizaines d'autres. « C'est un référendum de la mort », me raconte un activiste, « tous ces morts ne feront que s'accumuler et si le gouvernement ne fait rien, notre pays risque de tout perdre ».

La révision constitutionnelle rejetée

Le président Condé apparaît pourtant prêt à entériner une nouvelle Constitution à tout prix. Après avoir pendant plusieurs mois refusé de se prononcer sur le sujet, il a, le 19 décembre, [annoncé](#) son soutien au projet et a même publié la proposition du nouveau texte fondamental.

Les partenaires régionaux, notamment [la Commission des États de l'Afrique de l'Ouest \(Cedeao\)](#) et [la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples \(CADHP\)](#) ont tiré la sonnette d'alarme sur la crise, appelant au respect des droits fondamentaux des manifestants et à une meilleure gestion des manifestations par les forces de l'ordre.

[Depuis, les forces de sécurité font preuve de plus de retenue pendant les manifestations. Les autorités locales ont autorisé plusieurs grandes manifestations à Conakry du Front national](#) pour la défense de la Constitution (FNDC), la coalition à l'origine du mouvement de protestation contre une nouvelle Constitution. La cour d'appel de Conakry a aussi

relâché temporairement six leaders du FNDC le 28 novembre.

Entre la position de Condé maintenant clairement établie et une opposition inflexible dans sa volonté de la contester, la crise guinéenne prend une tournure dangereuse. Mais une évidence s'impose : les droits humains doivent figurer au cœur de toute solution politique à la crise, quelle qu'elle soit.

Faire avancer les droits de l'homme

Le gouvernement devrait reconnaître et assurer sans équivoque le respect du droit fondamental à la liberté de réunion et d'expression de tout Guinéen. Il devrait sanctionner les membres des forces de sécurité et autres responsables d'abus. Pour cela, les autorités guinéennes devraient mettre en place une cellule judiciaire spéciale, dont la mission serait de surveiller, signaler et enquêter spécifiquement sur les violations des droits humains commises dans le cadre de processus référendaires et électoraux.

Le Bureau des droits de l'homme des Nations unies, présent en [Guinée](#), le représentant spécial du secrétaire général pour l'[Afrique](#) de l'Ouest et le Sahel, la Cedeao et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient pour leur part placer la protection des droits humains au centre d'un agenda régional commun pour la résolution de la crise. Le gouvernement devrait quant à lui faire appel à l'assistance de ses partenaires régionaux et internationaux pour des enquêtes nécessitant des analyses criminalistiques particulières.

En l'absence de la mise en œuvre d'un processus judiciaire crédible par le gouvernement guinéen et compte tenu des tensions politico-ethniques qui sous-tendent la crise actuelle, la Cedeao devrait collaborer avec la CADHP pour mettre en place une mission d'établissement des faits sur les violations commises lors des manifestations. Cette mission serait suivie d'une commission d'enquête à même de garantir l'indépendance et la transparence des investigations.

Depuis plus d'une décennie, l'histoire électorale de la Guinée est jalonnée d'épisodes violents qui ont coûté la vie à plusieurs centaines de personnes comme Alpha. Grâce à une réputation solidement acquise lors de sa gestion de [situations similaires](#) dans [la région](#), la Cedeao est un acteur clé pour agir et prévenir une escalade supplémentaire de la violence et l'aggravation d'une crise qui n'a que trop duré.

Cet article est republié à partir de lepoint.fr. Lire l'original [ici](#)

TWITTOS #224 : La problématique des routes / 2 octobre 1958, l'indépendance de la Guinée / Droit de manifester, HRW interpelle @GouvGN

écrit par GuineePolitique© | 13 juillet 2021



Résumé de l'actualité guinéenne sur Twitter

La problématique des routes et ses conséquences sur le tourisme



Les Haut-Parleurs

@HautParleurs_



@sbskalan nous emmène dans une région de #Guinée à la nature préservée, avec une montagne mythique... mais sans aucun touriste, car la route pour y accéder n'a pas été refaite depuis 1977 ! 🏔️ 🇬🇳



Sur les routes avec Sally / épisode 1 : swll.to/MB9mURt





Martin Delacoux @mdelacoux · 2 oct.

C'est parti pour la super série de @sbskalan ! C'est original, c'est courageux, vous ne verrez ça que sur les @HautParleurs_ et @TV5MONDE ! Le deuxième épisode sort dimanche, le premier jusque là ↴



ÉPISODE 1 : Routes défoncées, la montagne oubliée ...

En Guinée, imaginez une région à la nature préservée, avec une montagne mythique... le tout san...

youtube.com

2 octobre 1958, l'indépendance de la Guinée



Sally Bilaly Sow™ 🇬🇳 @sbskalan · 2 oct.

#Guinee 🇬🇳 61 ans d'indépendance,

61 ans nous entretenons le même système, 61 ans nous voyons plus d'eau dans les rivières que dans nos robinets, 61 ans le courant est toujours un luxe, 61 ans l'ethno stratégie est érigée en mode de gouvernance.

👉 Rompons avec le système !





2VK @2VKExcellence · 2 oct.

#Histoire La Guinée accède à l'indépendance le **2 octobre 1958** et Ahmed Sékou Touré en devient le président à 36 ans. Bonne fête nationale à ma deuxième patrie. ❤️



Mr SOW @MonsieurSow · 2 oct.

La #Guinée est devenue le premier pays d'Afrique subsaharienne à devenir indépendant de la France, après avoir voté «non» le 28 septembre 1958 au référendum instituant une «communauté» franco-africaine, proposée par le général de Gaulle.



Senegalo_Guinéenne 🇸🇳 @PSoukena · 2 oct.

2 Octobre 1958

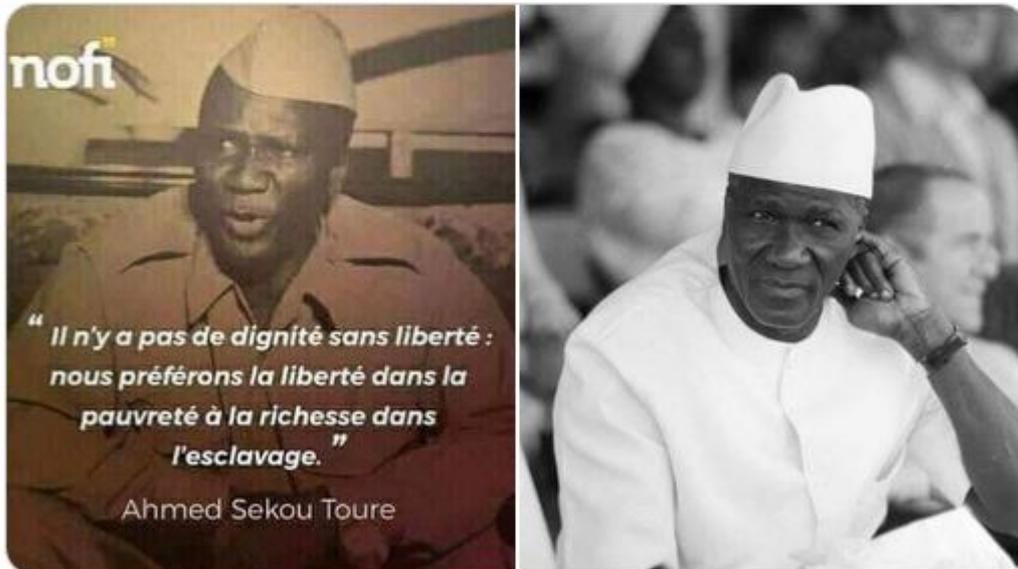
2 Octobre 2019

61 ans

Nous sommes libres,souverain et indépendant

Bonne fête au vaillant peuple de Guinée

224 ma fierté



Les tweets de quelques acteurs politiques



Cellou Dalein Diallo @Cellou_UFDG · 2 oct.

Chers Guinéens,
Joyeuse Fête de l'Indépendance à tous ! Rendons hommage aux pères de
notre indépendance : ils nous ont guidés vers l'honneur & la dignité.
L'insécurité & la pauvreté ne sont pas des fatalités.
Unissons-nous pour défendre nos droits & la démocratie ! #GuinéeUnie 🇬🇳



Sidya Touré
@SidyaOfficiel

J'ai atterri à 14h en provenance d'Abj. Aucun signe de
jour d'indépendance. Pas même un drapeau. Plutôt des
ordures tout le long des artères. Le 61e anniversaire de
notre indépendance ? pas aussi important que le 3e
mandat. #La Guinée mérite mieux. Bonne fête quand
même.

7:09 PM · 2 oct. 2019 · Twitter for iPhone



Droit de manifester, HRW interpelle le gouvernement guinéen



Clément Boursin
@ClementBoursin



Depuis plus d'un an, le gouvernement de la #Guinée interdit de fait les manifestations de rue en invoquant les risques pour la sûreté publique [hrw.org/fr/news/2019/1...](https://www.hrw.org/fr/news/2019/1...) au moins 20 manifestations interdites au mépris du droit de manifester...



Guinée : Répression du droit de manifester



Sékou Chérif Diallo
@RIFCHEDIALLO



Guinée : Répression du droit de manifester
(communiqué HRW) – Guinée Politique | Informations
et Analyses

« Les droits de l'opposition sont menacés alors que le
président réfléchit à un troisième mandat controversé »



Une revue de tweets réalisée par Sékou Chérif Diallo

Guinée : Répression du droit de manifester (communiqué HRW)

écrit par GuineePolitique© | 13 juillet 2021



Les droits de l'opposition sont menacés alors que le président réfléchit à un troisième mandat controversé.

Depuis plus d'un an, le gouvernement de la [Guinée](#) interdit de fait les manifestations de rue en invoquant les risques pour la sûreté publique, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les autorités locales ont interdit au moins 20 manifestations. Les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes contre les personnes qui défiaient l'interdiction, et ont arrêté des dizaines de manifestants.

La Guinée traverse actuellement une période d'incertitude politique, dans l'attente d'une déclaration du président Alpha Condé au sujet de son intention ou non de réviser la constitution afin de pouvoir briguer un troisième mandat lors de l'élection présidentielle de 2020. Une coalition de partis d'opposition et d'organisations de la société civile a annoncé qu'elle emploierait [« tous les moyens conformes à la loi »](#) pour s'opposer à tout amendement de la constitution.

« Dans un contexte de débat politique acharné en Guinée, il est plus important que jamais de protéger le droit de manifester pacifiquement », a déclaré [Corinne Dufka](#), directrice pour l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Interdire les manifestations prive les partis politiques et les autres groupes d'un moyen légitime d'exprimer leur opposition ou leur soutien aux plans et politiques du gouvernement. »

En juin et août 2019, Human Rights Watch a mené des entretiens avec plus de 40 personnes sur la façon dont les autorités réagissent aux manifestations, notamment avec des

représentants du parti au pouvoir et de l'opposition, des membres du Front national de la défense de la Constitution (FNDC) – la coalition de partis d'opposition et de groupes non gouvernementaux opposés à toute révision constitutionnelle – ainsi que des avocats, des journalistes, des organisations de défense des droits humains et des diplomates. Human Rights Watch a mené des entretiens en personne à Conakry, ainsi que par téléphone, ou via des canaux de communication sécurisés, avec les personnes se trouvant à l'intérieur du pays.

Le parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple Guinéen (RPG), a [publiquement appelé](#) à une nouvelle constitution qui, d'après les partisans d'Alpha Condé, l'autoriserait à briguer un troisième mandat présidentiel. Condé lui-même n'a pas dit s'il a l'intention de se représenter, mais le [4 septembre](#), il a demandé à ses ministres d'entreprendre des « consultations » à propos d'une nouvelle constitution. La coalition d'opposition a promis de descendre dans la rue si Condé poussait en faveur d'un nouveau texte. « *C'est le calme avant la tempête* », a résumé à Human Rights Watch un diplomate basé à Conakry.

La loi guinéenne protège le droit de manifester, mais exige que les manifestants avisent les autorités locales avant la marche ou le rassemblement public qu'ils prévoient. Les autorités locales ne peuvent interdire une manifestation prévue que s'il existe « *un danger avéré pour l'ordre public* ».

Pourtant, depuis juillet 2018, les partis d'opposition ainsi que le FNDC accusent le gouvernement de demander aux autorités locales d'interdire toutes les manifestations. D'après eux, aucune de leurs manifestations n'a été autorisée durant cette période. Ils ont montré à Human Rights Watch des exemples d'une vingtaine de lettres qu'ils disent avoir reçues des autorités locales interdisant les manifestations.

Des membres du parti au pouvoir ont également cité en exemple certaines de leurs propres manifestations qui ont été

interdites par les autorités locales ; toutefois, des dirigeants du FNDC notent que les ministres du gouvernement peuvent organiser sans ingérence des événements pour promouvoir une nouvelle constitution.

Human Rights Watch a aussi documenté au moins quatre occasions en 2019 où les forces de sécurité avaient arrêté des manifestants opposés à une nouvelle constitution, et dispersé de force des manifestations qui s'étaient tenues malgré l'interdiction. « *Nous voulions nous réunir, pas faire quoi que ce soit de violent* », a expliqué un membre du FNDC qui a été arrêté le 13 juin à N'Zérékoré. « *J'ai été menotté, poussé dans un pick-up, amené au poste de police, déshabillé et enfermé dans une cellule.* »

Le Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, qui selon les organisations guinéennes de défense des droits humains a imposé l'interdiction de manifestation en juillet 2018, n'a pas répondu à une lettre du 13 septembre de Human Rights Watch.

D'autres responsables du gouvernement, cependant, ont affirmé qu'une interdiction des manifestations était nécessaire pour protéger la sûreté publique. De nombreuses manifestations tenues lors des dernières années en Guinée ont débouché sur des [violences](#), les manifestants jetant des pierres et d'autres projectiles, et les forces de sécurité se servant de gaz lacrymogène, de canons à eau et parfois d'armes à feu.

« *Les manifestations sont interdites pour le moment dans tout le pays.* », a affirmé Souleymane Keita, conseiller du président Condé et chargé de communication du RPG. « *Chaque fois qu'il y a une manifestation, il y a des morts. Le rôle le plus important de l'État est la préservation de vies.* » Depuis que Condé est arrivé au pouvoir en 2010, des dizaines de manifestants ont été [abattus](#) par les forces de sécurité, et plusieurs agents de police et de gendarmerie ont été tués par des manifestants violents.

Mais l'interdiction généralisée de toute manifestation ne constitue pas une réponse adaptée au risque de violence lors des manifestations, a déclaré Human Rights Watch. De plus, il y a peu de chances que cela dissuade les manifestants de descendre dans la rue si Condé évoque un troisième mandat.

Le gouvernement guinéen devrait plutôt collaborer avec les partis politiques et les autres groupes afin de mettre en place des critères publics guidant les autorités locales pour déterminer si les manifestations devraient avoir lieu. Ces critères devraient notamment inclure une procédure d'évaluation des risques de sécurité que présente une manifestation planifiée.

Par ailleurs, toutes les décisions d'interdiction des manifestations devraient pouvoir faire l'objet d'un examen judiciaire indépendant. Les actions visant à prévenir et arrêter les violences lors des manifestations devraient être proportionnées, respectant le droit fondamental qu'est la liberté de réunion.

« Le droit de manifester pacifiquement est un pilier de la gouvernance démocratique et un outil essentiel pour donner forme aux politiques et débats publics », a déclaré Corinne Dufka. « Le gouvernement guinéen devrait agir rapidement pour trouver une façon de respecter le droit de manifestation tout en protégeant la sûreté publique. »

Violence des manifestations et de la réaction policière

Les protestations dans la rue servent depuis longtemps, en Guinée, à exprimer l'opposition aux politiques gouvernementales. En 2006 et 2007, les syndicats et d'autres groupes avaient organisé des grèves d'ampleur nationale pour protester contre la mauvaise gouvernance et la détérioration de l'économie sous la présidence de Lansana Conté. Les forces

de sécurité, en de multiples occasions, avaient [fait feu sur des manifestants non armés](#), tuant de nombreuses personnes. En 2009, les partis d'opposition et d'autres groupes avaient organisé une manifestation pacifique contre la tentative du président de l'époque et chef de la junte, Dadis Camara, de se présenter à l'élection présidentielle. Les forces de sécurité avaient de nouveau [ouvert le feu sur des manifestants](#), tuant plus de 150 personnes.

Après être arrivé au pouvoir suite aux élections de [2010](#), le gouvernement du président Condé a nettement amélioré le respect de la liberté de réunion et la professionnalisation des forces de sécurité, notamment en veillant à ce que la gendarmerie et la police, et non pas l'armée, soient chargées des opérations de sécurité. Une loi de [2015](#) sur le maintien de l'ordre public a également amélioré le contrôle citoyen de la façon dont les forces de sécurité réagissent aux manifestations.

Avant l'interdiction de manifestations imposée en 2018, les autorités locales autorisaient typiquement certaines manifestations de l'opposition, tout en les interdisant lors des périodes de forte tension politique ou en cas de désaccord sur l'itinéraire proposé.

Cependant, nombre des manifestations qui se sont tenues depuis l'arrivée de Condé au pouvoir ont abouti à des violences entre les membres des forces de sécurité et les manifestants, ou entre des partisans du gouvernement et des opposants. [Des dizaines de manifestants](#) et deux agents des forces de l'ordre ont été tués en 2012-2013, avant les élections législatives. Au moins douze personnes ont été tuées, et un grand nombre blessé, avant et après [l'élection présidentielle de 2015](#). Human Rights Watch a [étudié](#) de façon détaillée l'usage excessif de la force, les arrestations arbitraires et la criminalité lors de la réaction de la police et de la gendarmerie aux manifestations.

Mais malgré le risque de violence pendant les manifestations, leur interdiction absolue viole le droit relatif aux droits humains. Les interdictions générales ne permettent pas d'évaluer si, en fonction des circonstances, une manifestation spécifique pourrait avoir lieu. Une manifestation particulière ne devrait être interdite que s'il s'avère qu'aucune autre mesure moins sévère ne permettrait d'atteindre le but légitime visé, tel que le maintien de la sûreté publique.

Interdiction des manifestations

L'interdiction actuelle des manifestations en Guinée a démarré en juillet [2018](#), alors que le gouvernement faisait face à une série de protestations de la part de partis politiques, de syndicats et d'autres groupes de la société civile, portant sur des élections locales qualifiées de frauduleuses, l'augmentation du prix du carburant ou encore l'incapacité du gouvernement à résoudre un mouvement de grève enseignant. Beaucoup de ces protestations avaient débouché sur des incidents violents entre les manifestants et les forces de sécurité.

Deux organisations guinéennes de défense des droits humains, qui ont déposé plainte devant la Cour suprême le 18 juillet pour contester l'interdiction de manifestations, affirment que le 23 juillet 2018, le général Bourema Condé, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a adressé une note aux autorités locales pour leur demander d'interdire les protestations de rue jusqu'à nouvel ordre. Les autorités locales se référaient à cette circulaire dans trois des lettres envoyées aux partis de l'opposition ou à la coalition du FNDC pour interdire leurs manifestations, dont une lettre envoyée le 12 juin. Le général Condé n'a pas répondu à une lettre de Human Rights Watch lui demandant de confirmer s'il a délivré cette interdiction de manifestation et si elle reste toujours en vigueur.

Dans des cas où les opposants au gouvernement défiaient les

interdictions des manifestations pour s'opposer à une nouvelle constitution, ou n'avaient pas avisé les autorités de la manifestation qu'ils planifiaient, les forces de sécurité guinéennes ont réagi, à quatre occasions au moins en 2019, en tirant des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants ou en arrêtant certains participants.

Le 31 mars à Coyah, les forces de sécurité ont arrêté plusieurs activistes qui brandissaient des pancartes proclamant : « *Non au troisième mandat* ». Après plusieurs jours, ils ont été libérés sans inculpation.

Le 5 avril, plus d'une dizaine de membres du Bloc libéral, y compris le leader de ce parti politique, Faya Millimono, ont été arrêtés à Conakry pour avoir organisé un sit-in protestant contre l'extension du mandat de l'Assemblée nationale au-delà de la limite de cinq ans fixés par la constitution. Les manifestants, une vingtaine de personnes selon un participant, tenaient une bannière proclamant « *Si vous glissez, il va glisser et la Guinée va tomber* » – une allusion à un éventuel troisième mandat du président Condé.

« *Nous n'avons pas avisé les autorités locales car nous ne pensions pas que c'était obligatoire, pour un simple sit-in* », a déclaré une activiste qui faisait partie des deux personnes arrêtées. « *Les policiers ont tiré des grenades lacrymogènes vers nous. Certains se sont enfuis, mais d'autres, comme moi, étaient en train de suffoquer, alors nous nous sommes juste assis. Nous avons été arrêtés, mais libérés dans la soirée.* » Cette activiste a témoigné qu'avant de la libérer, un juge guinéen l'avait avertie que si elle prenait part à de nouvelles manifestations, elle serait placée en détention. « *Depuis, je n'ose plus participer à des activités politiques* », a-t-elle confié.

Les Lignes directrices de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'association et de réunion en Afrique, émises par la Commission africaine des

droits de l'homme et des peuples, exigent que les manifestants ne soient pas dispersés et ne fassent pas l'objet de sanctions pénales simplement parce qu'ils n'ont pas avisé les autorités. Les manifestations ne devraient être dispersées que si cela est strictement nécessaire pour protéger la sûreté publique.

Le 4 mai, les forces de sécurité ont arrêté sept partisans du FNDC lors d'une visite du président Condé à Kindia. Le 2 mai, le maire de la ville avait interdit une manifestation prévue par ce groupe pour le 4 mai parce que les organisateurs se proposaient de l'organiser dans le stade où Condé allait s'exprimer. Pour un tel cas, les lignes directrices relatives aux droits humains suggèrent que les autorités locales et le FNDC auraient dû immédiatement œuvrer à identifier un autre lieu acceptable pour la manifestation. Au lieu de cela, le 4 mai, les manifestants ont tenté de marcher en direction du stade. Les gendarmes ayant bloqué leur itinéraire, la marche s'est poursuivie vers le centre-ville de Kindia, où les forces de sécurité ont arrêté quelques manifestants.

Plusieurs autres partisans du FNDC à Kindia, qui eux ne participaient pas à la manifestation, ont été arrêtés alors qu'ils tentaient d'entrer dans le stade où Condé faisait son discours. Ils affirment qu'ils ont été arrêtés de façon arbitraire parce qu'ils portaient des T-shirts aux couleurs de l'opposition. « *Je portais un T-shirt pro-FNDC* », a ainsi témoigné Boubacar Barry, une des personnes arrêtées. « *Et j'ai vu quelqu'un d'autre qu'on empêchait d'entrer et qu'on a détenu parce qu'il avait un T-shirt avec Cellou Dalein [un leader de l'opposition]*. » Un autre homme a confié qu'on l'avait arrêté parce qu'il portait un T-shirt à l'effigie de Sidya Touré, un autre leader de l'opposition.

Tous ceux qui ont été arrêtés à Kindia le 4 mai ont été jugés, reconnus coupables d'atteinte à l'ordre public le 7 mai, et condamnés à trois mois de prison et une amende de 500 000 FG (54 USD). Ce verdict a été annulé en appel le 13 mai et les manifestants ont été libérés. Le président du tribunal, a-t-on

rapporté, a également ordonné la restitution des T-shirts confisqués lors des arrestations.

Le 11 juin, le maire de N'Zérékoré a interdit une manifestation de la coalition prévue le 13 juin, citant la nécessité de préserver l'ordre public et « *la décision de [sa] tutelle [le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation] interdisant toute marche* ». Les leaders du FNDC ont déclaré à Human Rights Watch que, puisqu'il leur était interdit d'organiser une marche publique, ils avaient opté pour une réunion au quartier général d'un parti politique d'opposition. Des images des médias sociaux montrent des partisans de la coalition tenant des pancartes où on pouvait lire : « *Non au troisième mandat à N'Zérékoré* ».

Accusant le FNDC d'avoir ignoré leur interdiction de manifester publiquement, les autorités locales ont envoyé les forces de sécurité disperser le rassemblement. Plusieurs personnes ont témoigné que les forces de sécurité avaient tiré des grenades lacrymogènes dans la foule tandis que les manifestants avaient réagi en leur jetant des pierres.

Tout au long de la journée du 13 juin, des affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants ont débouché sur des violences entre partisans de l'opposition et du gouvernement dans plusieurs quartiers de N'Zérékoré. Une personne a été tuée et une trentaine ont été blessées. Des boutiques et des maisons ont été pillées ou détruites parce qu'elles appartenaient à des membres de groupes ethniques considérés comme appartenant au camp opposé.

Les forces de sécurité ont arrêté au moins quarante personnes à N'Zérékoré suite à la dispersion du rassemblement du FNDC et aux violences qui se sont ensuivies dans la ville. Ils ont été détenus jusqu'au 20 juin, avant d'être jugés par un tribunal de première instance à N'Zérékoré. Parmi ces personnes détenues, 22 ont été reconnues coupables de diverses atteintes à l'ordre public et condamnées à des peines de prison de trois

ou quatre mois avec sursis et à une amende de 500 000 GF (54 USD). Les autres ont été libérées sans inculpation.

Des affrontements entre les partisans de l'opposition et du gouvernement à Kankan le 30 avril ont également fait plusieurs blessés. Trois témoins du FNDC ont déclaré à Human Rights Watch que les partisans du gouvernement avaient attaqué un rassemblement de la coalition qui se tenait au quartier général d'un parti local suite à l'interdiction d'une marche publique par les autorités locales. Quant aux militants du parti au pouvoir, ils ont déclaré que c'étaient les partisans du FNDC qui avaient pris l'initiative de la violence. Le FNDC a indiqué qu'une personne blessée dans ces affrontements, Mory Kourouma, est décédée le 19 juin à la suite de ses blessures.

Recommandations au gouvernement guinéen

Afin de garantir le respect de la liberté de réunion, le gouvernement guinéen devrait :

- Réaffirmer le droit fondamental de tous à se réunir librement en déclarant publiquement qu'il n'existe pas d'interdiction généralisée de toutes les manifestations et que les éventuelles interdictions, conformément à la loi guinéenne, feront l'objet d'une évaluation au cas par cas par les autorités locales.
- Réunir un groupe de travail composé de représentants des partis politiques, de groupes non gouvernementaux et d'experts internationaux afin d'élaborer des critères d'évaluation, conformes au droit relatif aux droits humains, guidant les autorités locales pour déterminer si des restrictions sont nécessaires dans le cas de telle ou telle manifestation. Le gouvernement devrait publier ces critères et former les autorités locales à leur application. Le groupe de travail devrait se réunir tous les six mois pour contrôler si les critères sont

effectivement appliqués.

- Si les risques que présente une manifestation pour la sécurité sont plus élevés que d'ordinaire, organiser des rencontres entre les autorités locales, les organisateurs de la manifestation et les forces de sécurité pour mettre au point un plan de sécurité réalisable, y compris l'itinéraire parcouru. C'est uniquement dans le cas où aucun arrangement de sécurité ne peut être trouvé, et où le danger que des tiers subissent un grave préjudice est élevé, qu'une manifestation pourra être interdite.
- En collaboration avec la justice, créer un processus accéléré pour entendre les requêtes faisant appel des interdictions de manifester, de façon à ce que la décision judiciaire survienne aussi près que possible de la date prévue pour la manifestation.
- Veiller à ce que toute personne arrêtée lors d'une manifestation bénéficie d'une procédure régulière et soit rapidement entendue par un tribunal.
- Rédiger des directives destinées aux procureurs, policiers et gendarmes, conformes au droit relatif aux droits humains, indiquant les cas où les personnes arrêtées lors des manifestations peuvent être inculpées de délits pénaux, et détaillant les types d'inculpations appropriées pour chaque circonstance.
- Ne pas traiter automatiquement les organisateurs de manifestations comme pénalement responsables des violences et autres crimes qui peuvent être commis lors de ces manifestations, à moins qu'il n'existe des preuves indiquant clairement qu'ils en sont directement responsables.
- Se garder de tout discours, sur Internet ou dans les médias, qui pourrait provoquer la violence lors des manifestations. Les partis politiques d'opposition et les autres groupes, dont le FNDC, devraient eux aussi s'abstenir de ce genre de discours.

Source : [hrw](#)